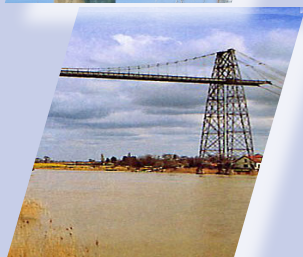




la lettre de l'Ét@t

L'État en action en Charente-Maritime

N° 4



DOSSIER

EN PAGE 5

**Rejoindre
la fonction publique**

sommaire

- Éditorial..... 2
- Actualités 3
- La déclaration d'impôt sur le revenu 10
- Opération interministérielle vacances... 12
- Événements en images 14
- Chiffres clés 15
- Bon à savoir 15
- Portrait.....16
- Les uns, les autres 16

Ce document peut être téléchargé sur le site : <http://www.charente-maritime.gouv.fr>

Bienvenue en Charente-Maritime !



Dans quelques semaines, la Charente-Maritime va changer de visage. Deuxième département touristique en termes de nuitées, avec notamment plus de 350 campings, la Charente-Maritime doublera sa population pendant les mois de juillet et d'août pour atteindre un nombre estimé à 1,3 million de personnes.

La saison estivale représente une période décisive pour l'économie du tourisme et de l'emploi. Ce ne sont pas moins de 15 000 salariés qui occupent chaque année un emploi saisonnier dans le département. Aux côtés des professionnels du tourisme, l'ensemble des services de l'État seront mobilisés pour contribuer au meilleur accueil des vacanciers et veiller à leur sécurité et leur bien-être. C'est l'objet de l'opération interministérielle vacances (OIV) qui vous est présentée dans ce quatrième numéro de la lettre des services de l'État. L'OIV coordonnera toutes les actions de prévention ainsi que les opérations de contrôle qui assureront autant la sécurité des personnes et des biens que la qualité des produits et des prestations offerts.

Toutes ces interventions sont aussi des exemples concrets d'actions conduites par les agents du service public et autant de sources de motivation pour celles et ceux qui voudraient rejoindre les services de l'État. La promotion de l'intérêt général et l'exercice du service public sont plus que jamais nécessaires à la vie de la cité.

Convaincue de l'intérêt que peuvent susciter tous les métiers de l'administration et toutes les missions accomplies par ses agents, j'ai souhaité que le dossier central de ce numéro soit consacré à la fonction publique et aux modalités pour y entrer. Portés par une vocation ou plus simplement motivés par ces spécificités, les candidats potentiels trouveront ici tous les renseignements utiles pour présenter les concours d'entrée ou suivre une voie d'intégration.

Je leur souhaite, comme aux futurs vacanciers, la bienvenue en Charente-Maritime pour un été plein de découvertes et d'émotions !

Béatrice Abollivier

Préfète
de la Charente-Maritime

“ Regard sur les derniers mois ”

■ La sécurité civile et les moyens militaires s'exercent sur l'île-de-Ré

Le 29 mars 2012, un exercice de sécurité civile intitulé BASEX était organisé en collaboration avec l'armée. Dans le scénario retenu, les secours devaient faire face à un événement comparable à la tempête de 1999 qui touchait l'île-de-Ré et engendrait de nombreux événements alors même que l'île était isolée du continent. L'exercice avait deux objectifs : optimiser l'emploi des moyens aériens disponibles (5 hélicoptères et 2 avions), afin de secourir le plus rapidement possible, le maximum de personnes en danger et organiser l'utilisation de l'espace aérien au dessus de la zone sinistrée, afin que les vols puissent se dérouler en toute sécurité. Cet exercice a permis également à la préfecture de tester sa chaîne d'alerte et aux communes volontaires de mettre en œuvre leur plan communal de sauvegarde. L'exercice a réuni au total une centaine de participants autour de Bruno Cassette, directeur de cabinet de la préfète et du général Olivier Taprest, délégué militaire départemental.



Manœuvre des sapeurs-pompiers en forêt de Suzac, le 14 avril 2012

■ Préparation de la saison estivale en forêt de Suzac

En préparation de la saison estivale, le 14 avril, les sapeurs-pompiers organisaient une manœuvre dans la forêt de Suzac, entre les communes de Meschers et Saint-Georges-de-Didonne. À l'appro-

che d'une saison qui pourrait se révéler particulièrement sèche, il convient de s'exercer à l'organisation des secours face à un événement qui pourrait entraîner des évacuations massives de population, notamment des terrains de camping dans un secteur très fréquenté. L'exercice a permis aux sapeurs-pompiers de déployer leurs outils de commandement et de travailler en interservices avec la police et la gendarmerie pour la sécurisation des populations.

■ L'intercommunalité

Le 15 mars 2012, la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) a émis un avis favorable aux projets d'évolution de l'intercommunalité dans le département. Ainsi, 5 projets de regroupements ont été adoptés par la CDCI et vont donner lieu à une consultation des collectivités concernées sur les arrêtés de périmètres.

- Extension du périmètre de la communauté d'agglomération de la Rochelle.
- Fusion des communautés de communes (CDC) du pays Marandais et de Courçon.
- Vals-de-Saintonge : fusion de 7 communautés de communes (canton de Loulay, canton de Saint-Jean-d'Angély, pays Savinois, Val-de-Trézence [à l'exception de 4 communes adhérant à la CDC Aunis-Sud] ; Aulnay-de-Saintonge ; pays de Matha ; Saint-Hilaire-de-Villefranche [à l'exception d'Écoyeux qui sera rattachée ultérieurement à la CDC du pays Santon]).
- Fusion des CDC de la Plaine-d'Aunis (à l'exception de 9 communes) et de Surgères (avec 4 communes de la CDC de Val-de-Trézence) et adjonction des communes de Ballon, Ciré et Ardillières.
- Fusion de la CA du pays Rochefortais (à l'exception d'Yves) et de la CDC Sud-Charente.

Vote de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) pour 5 projets d'évolution de l'intercommunalité, le 15 mars 2012, en préfecture.



Par ailleurs, la liste des syndicats mixtes et intercommunaux devant faire l'objet d'une fusion et d'une dissolution a recueilli un vote à l'unanimité (moins une abstention). La CDCI se réunira à nouveau le 2 juillet prochain. Pour connaître le détail de ces projets :

www.charente-maritime.gouv.fr [rubrique actualité]

Les participants civils et militaires sur la base hélicoptère de la sécurité civile, à l'issue de l'exercice Basex.



“ Ces prochaines semaines... ”

■ Prenez le large à l'occasion des Journées de la mer !



Du 8 au 10 juin 2012, les *Journées de la mer*, lancées en 2009 par le ministère du développement durable, ont pour objectif de faire découvrir au grand public, la mer, ses richesses, son patrimoine, ses métiers, sa biodiversité, etc. à travers de nombreuses manifestations organisées partout en France. Cette 4^e édition aura pour thème la mer et le littoral, l'occasion pour tous de partir à la découverte des sentiers du littoral et de la beauté de leurs paysages, mais aussi de se familiariser avec les fragilités de nos côtes et d'adopter les bons gestes pour préserver la faune et la flore qu'elles abritent. Pour connaître les manifestations organisées en Charente-Maritime et dans toute la France : www.lesjournéesdelamer.fr

■ Le festival Free Music

Le festival *Free Music* se tiendra les 29 et 30 juin 2012 sur le site du lac de Montendre. Comme chaque année, les services de l'État seront aux côtés des organisateurs pour assurer la sécurité de ce festival, qui figure désormais parmi l'un des plus importants de France. Pour connaître la programmation : www.freemusic-festival.com



■ Mise à l'eau de L'Hermione

Le vendredi 6 juillet au soir, *L'Hermione* quittera sa cale actuelle de construction pour être mise à l'eau. En 1780, la frégate *L'Hermione* avait permis à La Fayette de traverser l'Atlantique pour rejoindre l'Amérique et participer au combat de la liberté. Plus de deux siècles après cette épopée, une équipe de passionnés s'est lancée dans le projet de reconstruire la frégate, dont la mise à l'eau



est prévue le 6 juillet 2012. L'Europe participe au financement de ce projet historique et les services de l'État accompagnent l'association et la ville de Rochefort dans l'organisation de cet événement.

■ Les Francofolies

L'État est un partenaire historique des *Francofolies* qui auront lieu, cette année, du 11 au 15 juillet. Au travers du ministère de la culture et des services de l'État départementaux, il



est un des principaux financeurs des *Francofolies*. Une des missions prioritaires durant le festival est d'assurer la sécurité de tous. Aussi, les forces de police et les pompiers vont, cette année encore et tout au long du festival, se mobiliser pour la sécurité du public et des artistes. L'État participe également aux animations du festival, avec un stand et des actions de prévention routière comme « Sam, celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas », pour que la fête ne se termine pas en drame. Ce partenariat contribue à la réussite et au rayonnement des *Francofolies* et sera mis en valeur en 2012. Retrouvez toute la programmation du festival sur www.francofolies.fr

■ 29^e Journées européennes du patrimoine



Visite guidée de l'Hôtel Poupet, résidence du préfet de la Charente-Maritime, lors des journées du patrimoine en 2011

La 29^e édition des *Journées européennes du patrimoine* qui se tiendra les 15 et 16 septembre prochain aura pour thème « Les patrimoines cachés ». Cette année encore, l'hôtel Poupet, résidence du préfet de la Charente-Maritime ouvre ses portes au public pour la visite des salons et du parc. Les sous-préfectures de Saintes et de Jonzac s'ouvriront aussi au public pour des visites guidées. Retrouvez les horaires et le programme de ces journées du patrimoine sur www.poitou-charentes.culture.gouv.fr

■ Journée de la sécurité intérieure

Le 29 septembre, tous les services de l'État se mobiliseront pour une *Journée de la sécurité intérieure*. Des démonstrations grandeur nature seront organisées dans le Vieux-Port de La Rochelle, à l'instar de la JSI du 8 octobre 2011, qui avait marqué les esprits d'un public très nombreux, avec une simulation d'une prise d'otages sur un passeur avec intervention du GIPN (photo).



Simulation d'une prise d'otages sur un passeur avec intervention du GIPN

Sur le cours des Dames, un village de stands permettra aux visiteurs d'aller à la rencontre des différents professionnels, qui, au quotidien, assurent la sécurité des personnes et des biens, veillent à la tranquillité et au maintien de l'ordre public ainsi qu'à la sécurité routière, et prêtent assistance à la population. **Réservez dès maintenant votre journée du samedi 29 septembre pour vivre un moment exceptionnel aux côtés du personnel de l'État en charge de la sécurité !**



Travailler pour l'État dans le département



Travailler pour l'État dans le département, c'est être au service du public, quelle que soit l'administration à laquelle on est rattaché : préfecture, directions départementales, unités territoriales des directions régionales ou les autres services de l'État.

Pour en savoir plus sur les services de l'État : www.charente-maritime.gouv.fr, rubrique lettre de l'État n° 1. La principale voie d'accès reste le concours et plusieurs sessions sont organisés chaque année. Pour en connaître les dates, vous pouvez consulter les sites des ministères, des préfectures ou encore : <http://concours.fonction-publique.gouv.fr>.

MODES D'ACCÈS

L'accession à la fonction publique d'État se fait par la voie des concours pour les cadres A, B et C en administration centrale, et sans concours pour les cadres C des services déconcentrés.

Peuvent également être recrutés, pour des situations limitativement énumérées par la loi, des agents contractuels ou dans des cas exceptionnels, des personnels intérimaires.

Au sein des cadres de la fonction publique d'État, il existe des métiers dans 3 filières : la filière administrative, la filière des systèmes d'information et de communication et enfin la filière technique.

L'entrée dans la fonction publique d'État est soumise à des conditions d'accès portant sur la nationalité, les droits civiques, le service national, le bulletin n° 2 du casier judiciaire, l'aptitude physique et les diplômes.

Chaque année, le ministère de l'intérieur organise des recrutements par la voie des concours. Les personnes intéressées peuvent consulter le calendrier des concours sur le site du ministère de l'intérieur via le lien suivant :

www.interieur.gouv.fr [rubrique « métiers »]

En complément des concours organisés par l'administration centrale, les instituts régionaux d'administration ainsi que les préfectures de région ont des compétences pour recruter des agents de préfecture.

LES INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION : CENTRES DE FORMATION DES ATTACHÉS DE L'ADMINISTRATION

Les concours d'accès aux instituts régionaux d'administration sont le principal mode de recrutement des cadres A (attachés) des différents ministères, dont le ministère de l'intérieur. En plus des conditions générales d'accès aux concours, les candidats externes doivent être titulaires d'une licence ou d'un diplôme équivalent.

Les attachés sont chargés de fonctions d'encadrement et ont des missions variées telles que la gestion des ressources humaines, la gestion financière et matérielle, la réalisation d'études dans des domaines juridiques, économiques ou sociaux, ou la conduite de projet.

LES PRÉFECTURES DE RÉGION

À l'échelon régional, des recrutements sans concours de cadres C peuvent être organisés ainsi que de cadres B. Les dates d'ouverture et les postes ouverts sont publiés sur le site Internet de la préfecture de région, pilote de ces recrutements qui visent à pourvoir des postes en préfecture ou en sous-préfecture dans les quatre départements de la région : Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne.



Après une présélection des dossiers avec curriculum vitae et lettres de motivation, les candidats sont convoqués à un entretien avec un jury qualifié qui détermine la liste des candidats admis. Les personnes admises sont recrutées en qualité de fonctionnaire stagiaire pendant un an, avant d'être titularisées après avis de la commission administrative paritaire locale.

Par arrêté du 3 avril 2012, publié au journal officiel du 11 avril 2012, le ministre de l'intérieur a autorisé le recrutement de 6 cadres C, adjoints administratifs de 2^e classe, pour la région Poitou-Charentes au titre de l'année 2012. Ces recrutements devraient avoir lieu en juin. Les conditions et l'ouverture de ces recrutements seront accessibles sur le site de la préfecture de région : www.poitou-charentes.gouv.fr

FLASH RECRUTEMENTS

La préfecture de la Charente-Maritime recrute pour 2012 :

- 3 adjoints administratifs (cadre C) par recrutement sans concours
- 1 agent reconnu travailleur handicapé, pour occuper des fonctions de secrétaire administratif (cadre B) en CDI

Pour plus d'information vous pouvez consulter les sites :

www.poitou-charentes.gouv.fr ou www.charente-maritime.gouv.fr



Travailler pour l'État dans le département

LA PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME ACCOMPAGNE LES JEUNES DANS LEUR CURSUS DE FORMATION

Chaque année, la préfecture de la Charente-Maritime accueille de nombreux stagiaires de niveaux très divers allant de la 3^e aux grandes écoles pour les accompagner dans leur cursus de formation.

En fonction des objectifs des stages, les étudiants sont orientés par la direction des ressources humaines et des moyens dans les services pour découvrir le monde du travail, effectuer des tâches administratives ou mener une étude sur un sujet particulier. C'est ainsi qu'en 2011, la préfecture a accueilli 12 stagiaires : 2 élèves de 3^e, 3 élèves de BAC pro secrétariat, 3 étudiants en 3^e année de licence, 1 étudiant en master, 1 étudiante en première année d'assistante de service social, 1 lauréat du concours de recrutement des personnels de direction, 1 auditeur de justice de l'École nationale de la magistrature. De plus, la préfecture accueille chaque année des fonctionnaires stagiaires issus des instituts régionaux d'administration (IRA) et de l'École nationale d'administration (ENA).

FAVORISER L'ACCÈS ET PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Pour la cinquième année consécutive, le dispositif allocation pour la diversité a été reconduit pour l'année 2011-2012. Ce dispositif vise à soutenir financièrement les candidats les plus méritants à préparer les concours de la fonction

publique. Il s'agit de l'une des mesures de l'opération « parrainage pour la fonction publique » qui vise à développer l'information sur les métiers de la fonction publique, à mettre en place des actions de tutorat, d'accompagnement des candidats aux concours par une aide méthodologique et apporter une aide financière aux candidats les plus méritants. Ce dispositif est ouvert aux étudiants et personnels sans emploi préparant un ou plusieurs concours de catégorie A et B. Les bénéficiaires de cette allocation, d'un montant de 2 000 € en 2011, sont sélectionnés sur la base de critères liés à leurs ressources ou à celles dont dispose leur famille, et aux résultats de leurs études antérieures.

Les critères d'attribution prennent par conséquent en compte, la situation du demandeur (domicilié en CUCS, établissements scolaires fréquentés en ZEP, charges familiales, revenus, éloignement entre le domicile et le lieu de scolarité, résultats des études antérieures). Pour l'année 2011-2012, une personne de la Charente-Maritime a obtenu cette allocation et une action de tutorat avec la directrice des ressources humaines et des moyens de la préfecture a été mise en place.

UN ENGAGEMENT POUR LE RECRUTEMENT ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Le ministère de l'intérieur s'est pleinement investi depuis plusieurs années dans une politique de recrutement et

d'insertion des travailleurs handicapés dans la fonction publique. C'est dans le cadre de cette démarche, qu'un correspondant handicap a été installé dans tous les services du ministère de l'intérieur et qu'un réseau de ces correspondants a été créé au niveau national.

Chargé de l'accueil et du soutien des agents handicapés, le correspondant handicap de la préfecture intervient également pour conseiller, accompagner et faciliter l'intégration de la personne handicapée à son poste de travail. Fortement impliquée dans la mise en œuvre de la politique ministérielle en faveur du recrutement et de l'insertion des agents handicapés, la préfecture recrute en 2012, un agent en CDI, reconnu travailleur handicapé pour occuper des fonctions de secrétaire administratif.

Pour connaître la date d'ouverture de ce recrutement ainsi que les conditions de candidature vous pouvez consulter le site Internet de la préfecture de la Charente-Maritime :

www.charente-maritime.gouv.fr



6



La police propose différents métiers, notamment dans les filières dites actives et accessibles par plusieurs voies de recrutement selon le degré d'instruction.

Les métiers de la police nationale

Comment devenir...

COMMISSAIRE DE POLICE

Les commissaires de police constituent le corps de conception et de direction de la police nationale. Le concours externe est ouvert aux hommes et femmes de nationalité française, âgées de 35 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours et titulaires d'un master.

OFFICIER DE POLICE

Les officiers de police sont le corps de commandement de la police nationale et assurent le commandement opérationnel des services. Le concours externe est ouvert aux hommes et femmes français, âgées de 35 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours et titulaires d'un diplôme acquis après 3 années d'enseignement supérieur. 🇫🇷



Les métiers de la police nationale

Comment devenir (suite)...

GARDIEN DE LA PAIX

Les gardiens de la paix appartiennent au corps d'encadrement et d'application de la police nationale et participent aux missions qui incombent aux services actifs de la police nationale. Le concours externe est ouvert aux hommes et femmes de nationalité française, âgées de 35 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours et titulaires d'un baccalauréat.

ADJOINT DE SÉCURITÉ

En tant qu'agents contractuels de droit public, les adjoints de sécurité (ADS) assistent les policiers actifs dans leurs missions de prévention, de dissuasion et de répression de la délinquance. Le recrutement pour lequel aucun diplôme n'est exigé, est ouvert aux hommes et femmes de nationalité française âgées de 18 à moins de 26 ans, soit par épreuve de sélection organisées par département, soit par la filière des cadets de la République. Afin de pourvoir une dizaine de postes, la préfecture de la Charente-Maritime organise un concours de recrutement d'adjoint de sécurité pour l'année 2012. Pour plus d'information consulter : www.charente-maritime.gouv.fr/actualite

CADET DE LA RÉPUBLIQUE, OPTION POLICE NATIONALE

Les cadets de la République sont des adjoints de sécurité qui peuvent être recrutés sans condition de diplôme et qui bénéficient d'une formation alternée entre lycée professionnel et école de police durant leur première année de contrat d'ADS.

RÉSERVISTE CIVIL

Par ailleurs, la police nationale offre la possibilité, pour des hommes et des femmes âgés de 18 à 65 ans de devenir réservistes civils et d'apporter, en qualité d'auxiliaire rémunéré, leur technicité dans un certain nombre de domaines (informatique, linguistique, juridique etc.).

VOLONTAIRE CITOYEN

Enfin, toute personne peut postuler gracieusement pour assurer les missions de « volontaire citoyen » (accueil du public, actions de médiation et de prévention).

Pour plus d'informations sur les métiers de policier et les concours, consultez le site du ministère de l'intérieur : www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/metiers_et_concours/police_nationale

.....

La gendarmerie offre toute une gamme de métiers et de niveaux de responsabilité. Parmi ceux-ci, deux sont particulièrement recherchés en Charente-Maritime.

Les métiers de la gendarmerie

Comment devenir...

GENDARME-ADJOINT VOLONTAIRE (GAV)

Volontaire dans la gendarmerie constitue une première expérience professionnelle forte et valorisante pour l'avenir, appréciée des employeurs publics et privés. En tant que GAV, agent de police judiciaire adjoint (APJA) au sein d'une brigade, vous serez, après une formation initiale de 13 semaines en école, l'équipier des sous-officiers et les seconderez dans la plupart des missions de la gendarmerie (prévention de la délinquance, enquêtes judiciaires, interventions sur les accidents, etc.). Vous vous engagez pour une période maximum de 5 ans. Vous êtes de nationalité française, en règle au regard des dispositions du *Code du service national*, vous pouvez devenir GAV à partir de 17 ans et jusqu'à 26 ans. Aucun diplôme n'est exigé. Vous bénéficierez de plus de la possibilité de vous présenter au concours sous-officier en interne. En fin de contrat, vous bénéficiez d'un dispositif d'aide au retour à la vie civile. Le recrutement est permanent : il suffit de vous inscrire dans la brigade de gen-

darmerie la plus proche de votre domicile ou auprès du centre d'information et de recrutement de Poitiers.

SOUS-OFFICIER DE GENDARMERIE

Ouvert sur le monde qui vous entoure, vous souhaitez valoriser vos qualités humaines et votre esprit d'équipe au sein d'une institution militaire reconnue. La carrière de gendarme garantit en métropole, outre-mer ou à l'étranger un métier qui vous permettra de mettre en exergue vos qualités et d'exercer un métier valorisant au service des autres, en contact permanent avec la population, qui exige et développe un certain nombre de valeurs et d'aptitudes et présente des possibilités d'évolution de carrière très intéressantes. Pour cela, il faut être âgé de 18 ans au moins et de 35 ans au plus, être titulaire du baccalauréat, de nationalité française, en règle au regard des dispositions du *Code du service national*. Le prochain concours aura lieu le 28 septembre 2012.

Pour plus d'informations ou pour connaître les dates des concours, le site www.lagendarmerierecrute.fr présente toutes les possibilités de carrière en gendarmerie (carrière d'officiers, dans les corps technique et administratif ou réserviste).

devenir
Gendarme
www.lagendarmerierecrute.fr

GENDARMERIE NATIONALE

FAIRE UN MÉTIER UTILE AUX AUTRES ET RECONNU



Les métiers du service départemental d'incendie et de secours

Il existe 2 filières pour rejoindre le corps départemental des sapeurs-pompiers de la Charente-Maritime.

Le corps départemental des sapeurs-pompiers de la Charente-Maritime est composé à 80 % de sapeurs-pompiers volontaires. Ces hommes et ces femmes gèrent à eux seuls plus de la moitié des 41 000 interventions annuelles effectuées dans le département. Ils sont indispensables à la bonne organisation des secours et perçoivent pour leur activité une indemnisation en fonction des vacations effectuées. Actuellement des centres de secours rencontrent de réelles difficultés pour assurer ces interventions car ils doivent faire face à des problèmes de disponibilité de leurs personnels. Aussi, dès leur recrutement, le SDIS travaille au cas par cas avec les employeurs de ses sapeurs-pompiers volontaires afin qu'ils puissent concilier leur vie professionnelle et cet engagement civique. Si cette démarche vous intéresse, n'hésitez pas à prendre contact avec le centre de secours le plus proche de chez vous.

Il est aussi possible d'intégrer un SDIS par la filière des services de santé.

Elle offre des postes non seulement de médecins et d'infirmiers mais aussi de pharmaciens et de vétérinaires.

Enfin, il est désormais possible aux volontaires, sous certaines conditions, d'être recrutés comme professionnels sans passer de concours.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site des sapeurs-pompiers de la Charente-Maritime :
<http://www.sdis17.fr/>

8 Plusieurs parcours offrent la possibilité de s'engager comme sapeurs-pompiers professionnels. Actuellement une incorporation dans un corps départemental est possible en tant que sapeur ou lieutenant. Un niveau brevet des collèges est exigé pour se présenter au concours de sapeurs et un diplôme bac + 3 au minimum pour les lieutenants. Dès l'obtention d'un de ces concours, les titulaires postulent directement auprès d'un des services départementaux d'incendie et de secours du territoire national.



“ Une question à... ”



STÉPHANIE MONTEUIL,
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES
ET DES MOYENS À LA PRÉFECTURE

La lettre de l'État — Quels sont les enjeux de la politique de recrutement menée par la préfecture de la Charente-Maritime ?

SM — Les recrutements réalisés, chaque année par la préfecture, s'inscrivent dans le cadre d'un plan de charge validé par l'administration centrale.

Ce plan prend en compte les besoins en recrutement afin de remplacer les personnels partis en mutation, détachement, mise à la retraite, démission, etc. Il est toutefois important de noter que les remplacements ne s'opèrent pas de façon automatique.

En effet, dans le cadre de l'évolution des missions des préfectures et de la mise en place de la révision générale des politiques publiques, des domaines d'activités nécessitent un renforcement d'effectif alors que d'autres une réduction. Il est ainsi demandé aux directeurs des ressources humaines de mettre en adéquation les besoins en personnels exprimés par les services, le nombre d'agents en poste et les contraintes budgétaires. Au-delà de cet aspect quantitatif, l'aspect qualitatif prenant en compte le parcours de formation, l'expérience, les compétences, les aptitudes à occuper des responsabilités, est désormais essentiel lors des recrutements externes (concours, contractuels, intérimaires) ou internes (mutation ou détachement) réalisés par la préfecture. Désormais il est recherché un profil de candidat pour occuper tout poste mis à la vacance. Cette évolution s'inscrit dans le cadre d'une administration de métiers qui est progressivement mise en place et qui doit conduire, entre autres, à offrir à l'usager un service public de qualité.

L'administration : des métiers divers, des profils variés et, surtout, des agents au service des usagers



Pascal Villenave,

prévisionniste des crues à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)

« Je suis prévisionniste. Mon rôle est d'analyser la situation sur les cours d'eau de la zone que je surveille et sur les bassins versants qui les alimentent. J'ai une mission de prévision

du niveau probable de crues grâce à des modèles de prévision hydrologiques ou hydrauliques. À partir de ça, j'en déduis un niveau de vigilance (niveau de risque) par tronçon de cours d'eau. Les analyses et prévisions effectuées sont disponibles 24 h/24 sur le site www.vigicrues.gouv.fr. »



Valérie Campos,

vétérinaire, directrice-adjointe de la direction départementale de la protection des populations (DDPP)

« Issue de l'École nationale vétérinaire de Lyon, je suis docteur vétérinaire et je travaille dans l'administration depuis une vingtaine d'années. Mon parcours en France métropolitaine et dans

les DOM-TOM m'a conduit à exercer des métiers très différents : en abattoir pour inspecter les viandes, en santé animale pour lutter contre certaines maladies majeures telles que la grippe aviaire ou la tuberculose et même en médecine vétérinaire à Wallis-et-Futuna pour soigner les animaux domestiques. Aujourd'hui, en tant que directrice adjointe, mon métier de manager me conduit à gérer les ressources matérielles et humaines du service et surtout à prévenir et traiter les crises sanitaires. Mon métier de vétérinaire dans l'administration est vraiment passionnant en raison de la grande diversité des missions qui m'ont été confiées ».



Patrick Michel,

adjoint administratif principal à la préfecture, bureau des usagers de la route

« J'occupe la fonction de caissier et de régisseur des recettes. Il s'agit d'encaisser les recettes de l'État concernant les sommes acquittées par les usagers, principalement pour la délivrance des

titres : cartes grises et permis de conduire, ou la vente des timbres fiscaux. À la caisse, je valide le bon d'opération établi par l'agent de saisie, je procède à l'encaissement (chèque, carte bancaire ou espèces) et j'édite un certificat provisoire : c'est cette étape indispensable qui valide la délivrance des titres. Je suis le maillon entre, d'une part, les agents du service des cartes grises qui saisissent les demandes d'immatriculation des usagers, des garages et des sous-préfectures de Jonzac et Saint-Jean-d'Angély et, d'autre part, le régisseur. C'est un métier de comptable, chargé de l'ouverture de la régie et de la caisse, chaque matin, avant l'accès du public aux guichets. Lors des remplacements du régisseur, j'assure la tenue de la comptabilité journalière, gère les stocks de titres et effectue les versements de fonds auprès du Trésor public. »



Stéphanie Sedillot, Jacky Bénéteaud, Patricia Bressange,

conseillers d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) à la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

« Les jeunes sont, par définition, porteurs de l'avenir d'un pays. Encore faut-il qu'ils rencontrent les conditions leur permettant de s'épanouir et de jouer pleinement leur rôle dans la construction de la société. Contribuer à cela, c'est tout le sens du travail du conseiller d'éducation populaire et de jeunesse. Les compétences techniques et pédagogiques permettent de conseiller les responsables d'associations, les animateurs professionnels : ils animent des réseaux, proposent des formations, conduisent des expérimentations ou pilotent des dispositifs.

Les priorités : veiller à la qualité de l'information destinée aux jeunes, permettre qu'ils soient accompagnés dans la construction de leurs projets, favoriser la qualité éducative des activités socioculturelles qui leur sont proposées, les aider à s'impliquer dans le fonctionnement des associations et dans des activités d'intérêt général, les inciter à découvrir le monde... En Charente-Maritime, les CEPJ travaillent en équipe pour mieux aborder ces questions. Un exemple parmi les chantiers en cours ? L'action engagée par un collectif sur le thème « animation jeunesse et pratiques numériques », qui permet à une centaine d'acteurs éducatifs du département d'échanger régulièrement sur ce sujet, de construire des projets en direction d'adolescents et d'évaluer les intérêts des expérimentations réalisées. »

9

“ Où s'informer ? ”

<http://concours.fonction-publique.gouv.fr>
<http://www.service-public.fr>

 **Service-Public.fr**
Le site officiel de l'administration française

Pour les recrutements du ressort du ministère de l'intérieur :

- ministère : www.interieur.gouv.fr
- préfecture de la région Poitou-Charentes : www.poitou-charentes.gouv.fr
- préfecture de la Charente-Maritime : www.charente-maritime.gouv.fr
- police : www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/metiers_et_concours/police_nationale
- gendarmerie : www.lagendarmerierecruite.fr

Pour les recrutements à la direction départementale des territoires et de la mer (sites des ministères de tutelle) :

www.concours.developpement-durable.gouv.fr/
www.concours.agriculture.gouv.fr/

Pour les recrutements spécifiques au ministère du travail, de l'emploi et de la santé : www.concours.travail.gouv.fr
(rubrique [Romeo/displayAccueil.do](http://www.concours.travail.gouv.fr/rubrique/Romeo/displayAccueil.do))

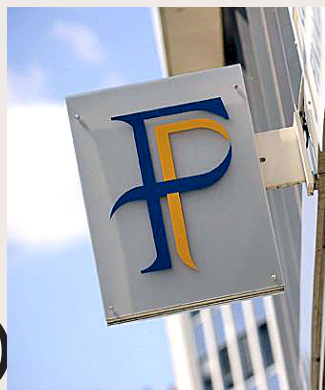
Pour les recrutements au service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime : www.sdis17.fr



La déclaration d'impôt sur le revenu

Tout savoir sur l'impôt sur le revenu

Les missions fiscales de la direction départementale des finances publiques



LE CALCUL ET LE RECOUVREMENT DES IMPÔTS, principalement dans les huit services des impôts des particuliers et une trentaine de points de contact de proximité ainsi que dans les huit services des impôts des entreprises, pour les impôts des professionnels.

LA GESTION DES DIFFÉRENTES MISSIONS FONCIÈRES qui concernent les propriétés immobilières : mission topographique, publicité foncière.

LE CONTRÔLE FISCAL, afin de s'assurer que les contribuables respectent leurs obligations déclaratives et contributives. Le contrôle fiscal repose sur trois finalités : *dissuasive, budgétaire, et répressive.*

Comment souscrire votre déclaration de revenus 2012 ?

Par Internet sur www.impots.gov.fr ou www.mon.service.public.fr

En renvoyant votre déclaration papier à votre centre des finances publiques.

LES DATES

Judi 26 avril 2012 : ouverture du service de télédéclaration

Judi 31 mai 2012 : date limite du dépôt de la déclaration papier

Judi 7 juin 2012 : date limite de télédéclaration pour la Charente-Maritime

Liens utiles www.impots.gov.fr
Assistance télédéclaration 0 811 364 364
assistance.dgfp@assistance-usagers.com

Les nouveautés marquantes de la déclaration 2012

Obligations déclaratives

Les périodes d'imposition multiples sont supprimées au titre de l'année du mariage ou du Pacs, du divorce, de la séparation ou de la rupture du Pacs.

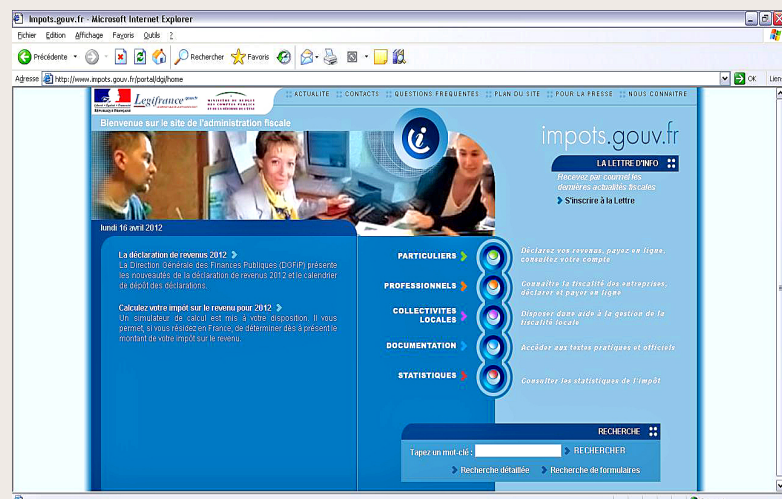
Réductions et crédits d'impôt

Une diminution de 10 % est appliquée aux taux des réductions et crédits d'impôt à l'exception de l'aide fiscale pour l'emploi d'un salarié à domicile et du crédit d'impôt pour frais de garde des jeunes enfants.

Impôt de solidarité sur la fortune

Les contribuables dont le patrimoine au 1^{er} janvier 2012 est compris entre 1 300 000 € et 3 000 000 € sont dispensés de souscrire une déclaration d'ISF. Ils déclarent la valeur de leur patrimoine et le montant des réductions d'impôt sur la déclaration de revenus complémentaire 2042C.

Sans oublier d'autres nouveautés, notamment en matière de RCM (revenus de capitaux mobiliers), de plus values, de prélèvements sociaux et la création d'une contribution exceptionnelle sur les hauts revenus.





La déclaration d'impôt sur le revenu

Le guichet fiscal unique

LE GUICHET FISCAL UNIQUE s'appuie sur le regroupement de deux administrations préexistantes : « les impôts » et le trésor public. Ainsi, les contribuables peuvent obtenir des réponses à leurs demandes, qu'elles concernent l'assiette ou le recouvrement de l'impôt, quel que soit le service auquel ils s'adressent. L'accueil fiscal de proximité permet même à l'usager d'obtenir des réponses à des demandes simples qui relèvent d'un autre service. Les dossiers ou les demandes nécessitant un traitement sont réceptionnés par le guichet fiscal unifié, puis adressés au service concerné pour analyse et traitement, dans des délais très courts.



Les avantages de la télédéclaration

LA DÉCLARATION EN LIGNE (à partir de n'importe quel ordinateur) s'adapte à toutes les situations (changement de situation familiale, déménagement, revenus complexes, ISF, etc.) : dans tous les cas, la déclaration en ligne répond à vos besoins !

SIMPLICITÉ ET RAPIDITÉ : seules les rubriques dont vous avez besoin vous sont présentées, si vous n'avez aucune modification à apporter la déclaration peut être réalisée en « trois clics », pas de justificatifs à transmettre, accès 24 h/24, 7 j/7 !

ESTIMATION IMMÉDIATE de votre impôt.

ACCUSÉ DE RÉCEPTION IMMÉDIAT apportant la preuve du transfert de la télédéclaration à l'administration.

DÉCLARATION POSSIBLE PAR UN MANDATAIRE « tiers de confiance » agréé par l'administration.

Comment télédéclarer ?

PLUS BESOIN DE CERTIFICAT !

Accès à partir de mon.service.public.fr en plus de www.impots.gouv.fr ;

Vous pouvez accéder à tous les services en ligne au moyen de la saisie des 3 identifiants (figurant sur votre déclaration papier et votre avis d'imposition reçu en 2011) :

- votre numéro fiscal ;
- votre numéro de télédéclarant ;
- et votre revenu fiscal de référence.

En l'absence de modification, possibilité de déclarer au moyen de votre smartphone (application dédiée à télécharger).

Paiement de l'impôt sur le revenu

LE PAIEMENT DIRECT EN LIGNE SUR LE SITE

www.impots.gouv.fr, un délai supplémentaire de 5 jours pour payer est accordé, et l'impôt est prélevé 10 jours après la date limite de paiement.

LE PRÉLÈVEMENT À L'ÉCHÉANCE est une formule de prélèvement automatique de l'impôt, à chaque échéance, qui permet de bénéficier d'un avantage de trésorerie car le compte est prélevé **10 jours après chaque date limite de paiement**.

LE PRÉLÈVEMENT MENSUEL permet d'étaler les paiements sur l'année, en 10 mensualités prélevées le 15 de chaque mois de janvier à octobre, voire en novembre et décembre, en cas d'augmentation de votre impôt.

LE PAIEMENT PAR TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT (TIP)

LE PAIEMENT PAR CHÈQUE (à l'ordre du Trésor public ; joindre le TIP sans le signer), par virement ou en espèces (dans la limite de 3 000 €).

Pour plus de renseignements

LES SERVICES DE L'ADMINISTRATION FISCALE sont accessibles à tous : accueil physique sur de larges plages horaires d'ouverture, courrier, courriel, téléphone, Internet via le compte fiscal ou le service « démarches en ligne » accessible 24 h/24 depuis le site : www.impots.gouv.fr

Gérer ses impôts, effectuer des réclamations, obtenir un duplicata, un imprimé... c'est aujourd'hui très facile, et peut se faire à tout moment.

L'opération interministérielle vacances (OIV)

Chaque été, les services de l'État se mobilisent pour assurer la tranquillité des vacanciers

LA SAISON ESTIVALE représente une période décisive pour l'économie du tourisme et de l'emploi en Charente-Maritime, 2^e département touristique en termes de nuitées. Afin de valoriser l'offre

touristique tout en veillant à la sécurité des personnes et des biens, à la qualité et à la sécurité des produits et des prestations offerts, les services de l'État se mobilisent chaque été. Cela se traduit par la mise en

place d'actions de prévention mais aussi d'opérations de contrôle, avec le souci constant d'assurer la sécurité de tous et la protection de chacun : vacanciers, jeunes, seniors, consommateurs, baigneurs, sportifs, etc.

DDPP

LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS (DDPP) mobilise l'ensemble de ses agents sur le contrôle des activités touristiques, essentiellement dans les secteurs de la restauration commerciale, des centres de vacances et de l'hébergement (hôtels, campings, villages de vacances et meublés de tourisme).



La sécurité des aires de jeux est un des axes de contrôle privilégiés

■ En 2011 :

- 775 visites d'établissements dont 246 restaurants, 63 campings, 32 centres de vacances et 10 marchés de détail ;
- ... et des motifs de satisfaction :

UNE MEILLEURE INFORMATION du consommateur sur les prix des produits et des prestations,

UNE SITUATION SATISFAISANTE pour les activités sportives et de loisirs,

UNE AMÉLIORATION dans les commerces sur les marchés de détail.

■ Pour 2012

En matière de sécurité alimentaire, la principale cible retenue est la restauration commerciale. En effet, en 2011, 50 % des toxi-infections alimentaires collectives recensées en Charente-Maritime ont été contractées suite à un repas au restaurant. Les constats réalisés en 2010 et 2011 indiquent que ce secteur reste globalement défaillant en termes de maîtrise sanitaire. Le législateur a d'ailleurs pris en compte ces constats et a rendu obligatoire une formation à l'hygiène pour au moins un membre du personnel de chaque restaurant. Cependant, cette obligation ne sera applicable qu'en septembre de cette année. Le niveau actuel des réservations annonce une bonne saison estivale et des temps forts d'ampleur nationale tels que la mise à l'eau de l'*Hermione* ou

encore le festival des *Franco-folies* qui ne manqueront pas d'attirer des vacanciers dont la vigilance est naturellement relâchée pendant cette période. Les services de la DDPP seront donc particulièrement vigilants pour les protéger.

Vues lors d'un contrôle dans une cuisine de restaurant, des crevettes en décongélation dans de l'eau sale, à température ambiante, dans un récipient sale



DDTM

LA DÉLÉGATION À LA MER ET AU LITTORAL (DML) de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) renforce, dans le cadre de l'OIV, ses actions de contrôle :

- en matière de pêche de loisir (pêche à pied et pêche à partir d'une embarcation) ;
- sur les marchés afin de vérifier le respect des conditions de vente des produits de la mer ;
- des bateaux-écoles et des établissements proposant des randonnées encadrées en véhicule nautique à moteur.



■ En 2011, ont été effectuées :

- 22 missions de surveillance de la pêche de loisir ;
- 4 journées de contrôle sur les marchés ;
- 5 inspections d'établissements de location de navires.

UT DIRECCTE

L'UNITÉ TERRITORIALE DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE ET DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI (UT DIRECCTE) se mobilisent pour que le travail saisonnier s'organise et se déroule dans le respect du droit. Dans le département, ce ne sont pas moins de 15 000 salariés qui occupent chaque année un emploi saisonnier, principalement dans le secteur touristique et agricole.

■ Dans ce cadre, l'UT DIRECCTE a deux missions principales :

- informer les usagers sur la réglementation du travail qui leur est applicable. Pour cela, un service de renseignement est ouvert quotidiennement dans les locaux de l'UT de La Rochelle et de Saintes pour répondre aux sollicitations sous quelle que forme que ce soit ;
- contrôler les entreprises afin de vérifier la bonne application de la réglementation, tant en ce qui concerne les droits des salariés que leurs conditions de travail. Ces actions sont également l'occasion de lutter contre les abus et la fraude, l'emploi des jeunes et le travail illégal par exemple.

Renseignements en droit du travail : 05 46 50 52 01
dd-17.renseignement-droit-du-travail@direccte.gouv.fr



L'opération interministérielle vacances (OIV)

DDCS

LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE (DDCS) exerce une mission de protection des publics et veille à la sécurité des pratiques sportives. À ce titre, elle assure un contrôle et un suivi des accueils collectifs de mineurs, des établissements d'activités physiques et sportives ainsi que des séjours d'adultes handicapés.

■ Les accueils collectifs de mineurs

Tout mineur accueilli dans le cadre d'un accueil collectif à caractère éducatif est placé sous la protection du représentant de l'État dans le département. En Charente-Maritime, ce sont, chaque année, plus de 950 séjours qui sont enregistrés pour 15 000 jeunes. Environ une centaine de séjours font l'objet d'un contrôle. Pour accompagner les organisateurs dans la mise en place des séjours, la DDCS a développé plusieurs initiatives : plan de formation, guide à destination des organisateurs et des équipes pédagogiques, informations systématiques sur les séjours avec les directeurs de campings, mise en place d'un numéro d'urgence.

■ Les établissements d'activités physiques et sportives

La DDCS est chargée de veiller au respect des obligations des établissements qui proposent des activités physiques ou sportives. Elle doit également s'assurer que les éducateurs sportifs disposent des diplômes autorisés pour encadrer ces activités contre rémunération. Pour cela, elle effectue des contrôles qui ont pour but de s'assurer de la sécurité des pratiques et notamment des conditions d'affichage pour les usagers, d'assurance, d'encadrement de l'activité par un professionnel qualifié, et de vérifier que l'activité est dûment déclarée.

■ Les séjours pour adultes handicapés

En 2011, 140 séjours pour adultes handicapés ont été déclarés. La DDCS étudie les déclarations de transferts en portant une attention particulière aux conditions d'accueil et aux projets présentés et procède, avec l'appui d'un médecin de l'ARS à des visites sur place.

■ Les activités physiques et sportives dans les campings

De nombreux campings sont aujourd'hui équipés d'espaces aquatiques et certains responsables de campings organisent des activités physiques et sportives, en rapport avec la natation, ou parfois d'autres activités non aquatiques.

CAMPINGS AVEC ESPACE AQUATIQUE

— *Cas général* : camping qui dispose d'un bassin réservé à sa clientèle. Deux obligations :

- une obligation de sécurité ;
- une obligation d'assurance qui couvre la responsabilité civile de l'exploitant et de ses préposés.

— *Camping organisant une activité ou un enseignement de la natation contre rémunération (cours de natation, aquagym)* : obligation pour l'exploitant de se déclarer en tant qu'établissement d'activités physiques et sportives. À ce titre, il doit répondre à toutes les obligations réglementaires prévues par le *Code du sport* : conditions de sécurité, assurance, et obligation de surveillance. Lors d'une activité d'enseignement, la surveillance doit demeurer constante et être réalisée par un personnel titulaire du brevet d'État des activités de la natation. Pour les campings organisant une baignade avec accès payant, les mêmes obligations s'imposent.

CAMPINGS QUI ORGANISENT ET ENSEIGNENT, CONTRE RÉMUNÉRATION, D'AUTRES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

De nombreux campings organisent des animations variées : tir à l'arc, *fitness*, activités équestres, etc. Ces structures doivent se déclarer comme établissements d'activités physiques et sportives, en tant qu'organisateur d'activité et répondre aux obligations réglementaires en découlant (article L 322-1 du *Code du sport*) et employer du personnel titulaire d'un diplôme reconnu.

LES SERVICES DE L'ÉTAT S'UNISSENT DANS LES CONTRÔLES DES CAMPINGS

Avec plus de 350 terrains dans le département, la Charente-Maritime est le 2^e département de France en nombre d'emplacements de campings. Ces établissements qui accueillent en grand nombre les touristes chaque année font l'objet d'une attention particulière de la part des services de l'État. Les réglementations sont nombreuses afin d'assurer la sécurité des clients. De la sécurité des restaurants, des piscines, des aires de jeux à la protection contre les risques majeurs dans les campings situés le plus souvent en espace naturel, les champs d'intervention sont larges et les services de l'État sont confrontés à des exploitants souvent peu au fait des règles à respecter.

C'est pourquoi, sous l'autorité de Bruno Cassette, directeur de cabinet de la préfecture, se réunit régulièrement un groupe de travail chargé d'examiner en interservices les campings en situation les plus litigieuses afin de proposer aux exploitants des solutions de mise aux normes. Ce travail en interservice se poursuit sur le terrain par des visites conjointes (photo) permettant d'appréhender de manière globale la situation d'un terrain de camping. Il a déjà porté ses fruits en permettant la mise aux normes de sécurité de terrains de campings parmi les plus grands du département. Les efforts se poursuivent, particulièrement dans les zones soumises aux risques majeurs pour engager les exploitants à proposer un service de qualité dans un environnement sûr.





Convention sur les oiseaux d'eau migrateurs (AEWA) des Nations unies

14 mai 2012. Béatrice Abollivier a participé à l'ouverture de la 5^e réunion des Parties à l'accord sur les oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (AEWA). Cette manifestation organisée sous l'égide des Nations unies s'est déroulée, à La Rochelle, du 14 au 18 mai 2012, sous le thème « Les oiseaux d'eau migrateurs et les hommes, des zones humides en partage ». Cet accord est un des traités dérivés de la convention sur les espèces migratrices dite Convention de Bonn. La manifestation a réuni quelque 500 participants de différentes nationalités.

Le rôle du préfet expliqué aux lycéens

15 mai 2012. La préfecture accueille régulièrement des jeunes pour leur présenter le rôle du préfet et des services de la préfecture. Le 15 mai, des élèves de la section « Prévention-Sécurité » du lycée Blaise-Pascal de Saint-Jean-d'Angély ont été reçus par le directeur de cabinet du préfet, le chef du SIDPC et le chef du bureau du cabinet de la préfecture. Ce fut l'occasion pour les lycéens de découvrir le rôle du représentant de l'État et des services de la préfecture en matière de sécurité, mais aussi de visiter le centre opérationnel départemental (COD) de la préfecture.



Clôture du stage de préparation militaire gendarmerie (PMG)

4 mai 2012. Cette cérémonie s'est déroulée à l'école de gendarmerie de Rochefort, en présence du commandant en second de la région de gendarmerie du Poitou-Charentes, du commandant du groupement de la Charente-Maritime, de la procureure de la République de La Rochelle et du sous-préfet de Rochefort. Ces stagiaires vont intégrer les rangs de la réserve. La PMG a rassemblé 79 volontaires dont 73 étudiants qui occuperont des emplois opérationnels aux côtés de leurs camarades d'active de la région Poitou-Charentes. Leur contribution va permettre de renforcer au quotidien des unités de gendarmerie, notamment lors de la période estivale.



Commémorations de la victoire du 8 mai 1945 et de la libération de La Rochelle

8 mai 2012. Béatrice Abollivier et le général Olivier Taprest, délégué militaire départemental, ont présidé les commémorations de la victoire du 8 mai 1945 et de la libération de La Rochelle, en présence de Maryline Simoné, vice-présidente du conseil régional, conseillère municipale et de Maxime Bono, député-maire.



Commission de sécurité de Fort-Boyard

23 mai 2012. Comme chaque année avant le lancement des tournages de Fort Boyard, la commission de sécurité a contrôlé l'édifice, sous la présidence de François Proisy, sous-préfet de Rochefort et en présence de Bruno Cassette, directeur de cabinet. Situé en pleine mer, face à la pointe de la Fumée à Fouras, le fort, qui accueille plus de 120 personnes par jour, dispose d'une permanence médicale, d'une plate-forme pour hélicoptère, d'une fauverie (tigres) et d'une animalerie (reptiles et insectes). La commission a procédé aux vérifications techniques et a constaté que, pendant la durée de l'exploitation, le fort bénéficie de mesures de sécurité adaptées à ce site particulier dont le fonctionnement est comparable à celui d'un navire.



Remise de décoration et départ de Denis Roussier

22 mars 2012. Béatrice Abollivier a remis à Denis Roussier, chargé de mission « Atelier littoral », l'insigne de chevalier de La Légion d'honneur, distinguant ainsi le travail accompli au cours de sa carrière. À l'occasion de son départ en retraite, ses anciens collègues de la direction départementale des territoires et de la mer dont il fut le directeur-adjoint se sont retrouvés pour une cérémonie émouvante.



Cérémonie en hommage aux policiers morts pour la France

9 mai 2012. Présidée par la préfète, la cérémonie à la mémoire des policiers morts pour la France ou victimes du devoir s'est déroulée au monument aux morts de La Rochelle. Le dispositif, placé sous le commandement du directeur départemental de la sécurité publique, était composé d'une centaine de policiers des circonscriptions de La Rochelle, Rochefort, Royan et Saintes, d'unités spécialisées (unité d'ordre public et de sécurité routière, brigade motocycliste urbaine, l'unité cynophile légère, la sûreté départementale, le service départemental de l'information générale, les personnels administratif et technique, les motocyclistes CRS du DUMZ CRS de Bordeaux, un détachement de la CRS 19, ainsi que l'antenne de police judiciaire).



Prix de la Résistance

30 mai 2012. La préfète a remis les premiers prix aux élèves de Charente-Maritime qui ont participé au concours national de la résistance et de la déportation le 30 mai dernier. Ce sont 249 collégiens et lycéens du département, seuls ou collectivement, qui ont participé à ce concours dont le sujet était « Résister dans les camps nazis ». Quatre devoirs seront soumis au jury national.



chiffres clés L'aide de l'État aux 3 contrats urbains de cohésion sociale

LA CHARENTE-MARITIME compte trois contrats urbains de cohésion sociale : La Rochelle, Rochefort et Saintes. Sur ces territoires, l'État, par le biais de l'agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE), apporte son soutien aux projets des associations et des collectivités. La dotation 2012 allouée par l'ACSE s'élève

à 1 286 425 €. Les financements sont répartis en concertation avec les collectivités locales, pour des projets relevant prioritairement de l'éducation, du développement économique et de l'emploi, de la prévention de la délinquance et de la santé. Le CUCS de Rochefort fait par ailleurs l'objet d'un accompagnement de l'ACSE et de l'agence

nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) pour accompagner les collectivités qui ont terminé une opération de renouvellement urbain.

RÉNOVATION URBAINÉ

LE JOURNAL DES ACTEURS DE LA RÉNOVATION URBAINE

bon à savoir Démarches

LE PROCÈS-VERBAL ÉLECTRONIQUE



Depuis le 14 février 2012, le procès-verbal manuscrit (timbre-amende) pour les infractions relatives à la circulation routière (ex : stationnement, refus de priorité, circulation en sens interdit, etc.) disparaît progressivement pour être remplacé par le procès-verbal électronique (PVe).

Expérimenté depuis novembre 2009, ce système devrait être généralisé sur tout le territoire français au début de l'été 2012. Pour tout savoir sur le Pve : www.charente-maritime.pref.gouv.fr/ [rubrique actualité]

REPRÉSENTATION DU PLAN CADASTRAL UNIQUE : LANCEMENT D'UNE EXPÉRIMENTATION

L'État dispose aujourd'hui de 2 représentations distinctes du parcellaire cadastral celles de l'Institut



géographique national et de la Direction générale des finances publiques. La direction départementale des finances publiques va expérimenter avec six autres départements, la constitution d'une représentation du parcellaire cadastral unique (RPCU).

Cette représentation du parcellaire cadastral unique respectera le principe de continuité sur l'ensemble du territoire, de limites de parcelles cadastrales, des feuilles cadastrales et des limites de communes en conformité avec la réalité du terrain et des actes réglementaires.

Afin de suivre les travaux d'expérimentation, des comités locaux seront mis en place, associant la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), l'IGN, des représentants des collectivités territoriales et des représentants des géomètres experts.

NOUVELLE ADRESSE ÉLECTRONIQUE POUR LA BRIGADE DES AÎNÉS

La brigade des aînés, unité fonctionnelle de la gendarmerie, mise en place localement dans le cadre de la lutte contre la délinquance dispose d'une nouvelle adresse électronique :

brigadedesaines-ggd17@gendarmerie.interieur.gouv.fr

N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER MOMENT POUR RENOUELER VOS PAPIERS D'IDENTITÉ

Pour cela, vous pouvez vous rendre à la mairie de votre domicile pour une demande de carte nationale d'identité ou dans l'une des mairies équipées de stations biométriques pour une demande de passeport. La liste des communes équipées est disponible sur le site Internet de la préfecture : www.charente-maritime.gouv.fr. Le renouvellement peut être demandé dans les trois mois qui précèdent la date d'expiration du document. Pour connaître la liste des pièces à fournir : www.interieur.gouv.fr.

N'ATTENDEZ PAS L'ÉTÉ !

Renouvelez dès maintenant vos titres d'identité si nécessaire, vous limiterez ainsi les délais d'attente et d'obtention.

Pensez à vos examens
Préparez vos vacances



Adressez-vous à votre mairie pour la carte nationale d'identité...



...ou aux mairies équipées d'une station biométrique pour le passeport.

Pour plus d'informations, consultez : www.interieur.gouv.fr

portrait **Alain Lartigue**

chef du garage de la préfecture

LA LETTRE DE L'ÉTAT — Comment êtes-vous devenu chef de garage à la préfecture de la Charente-Maritime?



ALAIN LARTIGUE — J'ai débuté ma carrière dans l'administration territoriale, au Conseil général de la Haute-Corse, où j'exerçais les fonctions d'adjoint au chef de bureau des moyens et du budget. J'étais responsable des fournitures de bureau, des produits d'entretien, de la propreté des locaux et je faisais de la comptabilité. Depuis 1990, j'ai intégré la fonction publique d'État. Au sein du cabinet du préfet de la Charente-Maritime, j'ai débuté par des fonctions de chauffeur. Aujourd'hui, je suis également chef de garage.

LLDLE — Quelles sont vos activités principales au quotidien ?

AL — Mes principales fonctions de chef de garage consistent à assurer la coordination et l'exécution des ordres de transport des membres du corps préfectoral, des délégations et des voyages officiels entre les différents chauffeurs de la préfecture, ainsi que planifier les congés et le planning d'astreinte trimestriel.

Mais aussi suivre et contrôler l'état des véhicules du parc automobile de la préfecture et des sous-préfectures, suivre les réparations nécessaires auprès des garages professionnels, établir le plan prévisionnel de l'année de l'entretien technique régulier, assurer le contrôle des carnets de bord des véhicules, assurer l'entretien quotidien des véhicules et surtout véhiculer les membres du corps préfectoral lors de leurs déplacements de travail dans et hors du département.

LLDLE — Quelles sont les qualités nécessaires à un bon chauffeur, et qu'en tirez-vous personnellement ?

AL — Ces fonctions nécessitent évidemment d'avoir une bonne conduite et d'être réactif au volant. La discrétion et une grande disponibilité sont également indispensables. En effet, le préfet se déplace sur le département et en région. Souvent, les préfets profitent des trajets pour travailler. Ce métier est très enrichissant par la conduite de véhicules dont la technologie ne cesse d'évoluer mais aussi sur le plan relationnel avec les membres du corps préfectoral.

les uns partent...

16



THIERRY TESSON, jusqu'alors inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional détaché en qualité de sous-préfet de Saintes réintègre son corps d'origine.



VALÉRIE CAMPOS, directrice adjointe de la DDPP, rejoint la Nouvelle-Calédonie en août prochain en qualité de chef du service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire.



ÉRIC CABIOCH, chef d'escadron commandant la compagnie de gendarmerie départementale de La Rochelle depuis le 1^{er} août 2008, est muté au centre de renseignement opérationnel de la gendarmerie à Paris au 1^{er} juillet 2012.



SILVÈRE LECONTE, chef d'escadron commandant la compagnie de gendarmerie départementale de Rochefort depuis le 1^{er} août 2009, est muté au commandement de la gendarmerie de la Guyane française à Cayenne au 1^{er} août 2012.

...les autres arrivent



MICHELLE CAZANOVE est nommée sous-préfète de Saintes. Elle prendra ses fonctions le 25 juin 2012.



ISABELLE PAGENELLE est nommée substitut du procureur général près la cour d'appel de Poitiers pour exercer les fonctions de procureur de la République près le tribunal de grande instance de La Rochelle.



RAYNALD VALLÉE est nommé directeur départemental des territoires et de la mer de la Charente-Maritime à compter du 18 juin 2012.



ANNE-CHRISTINE MICHEU est nommée, au 8 mars, directrice régionale des affaires culturelles du Poitou-Charentes.



ANNE-EMMANUELLE OUVRARD est nommée directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) du Poitou-Charentes et a pris ses fonctions le 1^{er} mars 2012.

Le prochain numéro de la lettre d'information des services de l'État paraîtra en septembre 2012.